Port du voile : plaintes pour discrimination

22/08/2009 à 9h44

Deux femmes voilées ont saisi le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) pour discrimination. L'une s'est vu refuser l'entrée dans une banque, l'autre n'a pas pu payer par chèque chez Ikea.

Mercredi, Souhila Bensebaa a déposé une main courante au commissariat d'Evry. Elle estime avoir été discriminée au magasin Ikea de Lisses la veille. «Je souhaitais payer par chèque. ***J'ai sorti ma carte d'identité française.*** *Le caissier a alors appelé un responsable, qui m'a intimé l'ordre de me dévoiler. Mon visage étant visible, j'ai dit non.»*

Le magasin s'explique : « Nous n'arrivions pas à la reconnaître sur sa pièce d'identité car seuls sa bouche, son nez et ses yeux étaient visibles. » Une tentative de dialogue s'installe alors. «Nous lui avons proposé de se dévoiler dans une pièce à part, devant une femme. Elle a refusé. Puis, nous lui avons dit qu'elle pouvait présenter une deuxième pièce d'identité. C'est la procédure dans ce cas-là», assure-t-on chez Ikea. Souhila entend porter l'affaire devant le parquet d'Evry.

Le vendredi 14 août, à Viry-Châtillon, c'est une autre femme voilée qui n'a pas été autorisée à entrer dans l'agence de la Société générale. Elles'est retrouvée bloquée dans le sas d'entrée. «Une employée m'a dit d'enlever le haut de mon foulard alors que mon visage était visible. Je suis restée coincée jusqu'à ce qu'une responsable me rejoigne, toujours dans le sas, pour discuter. Au début, elle me parlait à travers la vitre, comme à une bête de foire. J'ai été humiliée», s'indigne-t-elle.

« ***Il ne s'agit pas de burqas, mais de voiles, que ces personnes mettent tous les jours*** *», s'inquiète Samy Debah,*

président du CCIF.
(Le Parisien)